

Batterie OPzS Victron Energy, sèche, sans acide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - INFORMATION GÉNÉRALE

NOM DU FABRICANT : Victron Energy B.V	TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : +31-36-5359700
ADRESSE : De Paal 35 1351 JG Almere-Haven Les Pays Bas	AUTRES COORDONNÉES : +31-36-5359700
Nom commercial/chimique (tel qu'il est utilisé sur les étiquettes) Batterie au plomb	Classification/Famille chimique : Batterie de stockage électrique
RESPONSABLE DE PRÉPARATION Reinout Vader, Directeur général	Date de révision : 31 juillet 2014

SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Ingrédients	Numéro CAS	% Poids	OSHA	ACGIH	NIOSH
Composants inorganiques :					
Plomb	7439-92-1	90-95	50	150	100
Calcium	7440-70-2	0,02	--	--	--
Étain	7440-31-5	0,06	2000	2000	--
Antimoine	7440-36-0	1-6	500	500	1000
Arsenic	7440-38-2	<1	500	500	--
Cuivre	7440-50-8	<1	1000	1000	--

INGRÉDIENTS NON DANGEREUX

Polyester
Polyéthylène
Conteneur de cellule en styrène-acrylonitrile (SAN)

SECTION 3 -- IDENTIFICATION DES RISQUES

Signes et symptômes suite à une exposition	1. Risques aigus	Ne pas ouvrir la batterie. Éviter le contact avec les composants internes Plomb - Le contact direct avec la peau ou les yeux peut provoquer des irritations locales. L'inhalation ou l'ingestion de poussière ou émanations de plomb peut provoquer des maux de tête, des nausées, des vomissements, des spasmes abdominaux, de la fatigue, des troubles du sommeil, des pertes de poids, de l'anémie et des douleurs aux jambes, aux bras et aux articulations.			
	2. Effets chroniques et subchroniques sur la santé	Plomb - Une exposition prolongée peut provoquer des dommages au système nerveux central, des troubles gastro-intestinaux, de l'anémie, de l'irritabilité, un goût métallique, de l'insomnie, la main en col de cygne, le fonctionnement anormal des reins, des troubles du système reproducteur. Les femmes enceintes doivent éviter une exposition excessive afin d'empêcher le plomb de traverser la barrière placentaire ce qui entraînerait des risques de troubles neurologiques infantiles. Avertissement Proposition californienne 65 : Les bornes de batterie, les cosse et accessoires apparentés contiennent du plomb et des composés en plomb. Ce produit chimique est reconnu par l'État de Californie, É-U, comme pouvant provoquer des cancers et avoir des effets néfastes sur la fonction de reproduction. De plus, durant la charge, des vapeurs acides inorganiques contenant de l'acide sulfurique sont dégagées, et ce produit chimique est reconnu par l'État de Californie comme pouvant provoquer des cancers. Bien se laver les mains après toute manipulation.			
Troubles médicaux Généralement aggravés par une exposition	Le plomb et ses composants peuvent aggraver certaines maladies neurologiques, hépatiques et néphrétiques.				
Voies de pénétration	Inhalation - OUI Ingestion – OUI	Contact avec les yeux - OUI			
Produit(s) chimique(s) classé(s) comme cancérigène ou potentiellement cancérigène	Proposition 65 - OUI	Programme national de toxicologie - OUI	Monographie CIRC - OUI	OSHA - NON	

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Voies d'entrée : Composés de plomb	Une exposition dangereuse peut avoir lieu uniquement si le produit est chauffé au-dessus de son point de fusion, oxydé, ou sinon traité ou endommagé de manière à créer de la poussière, de la vapeur ou de la fumée.
1. Inhalation	L'inhalation de poussière de plomb provoquée par les fumées peut causer des irritations aux poumons et voies respiratoires supérieures. S'éloigner du lieu d'exposition, se gargariser, se laver le nez et les lèvres, et consulter un médecin.
2. Ingestion	Une ingestion aiguë peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, des diarrhées et des crampes sévères. Cela peut entraîner rapidement à une toxicité générale. Consulter un médecin immédiatement.
3. Contact avec la peau	Non absorbé par la peau. Laver avec du savon et de l'eau.
4. Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
5. Effets dus à une surexposition – aigus	Les symptômes de la toxicité comprennent des maux de tête, de la fatigue, des douleurs abdominales, des pertes d'appétit, des douleurs et faiblesses musculaires, des troubles du sommeil et de l'irritabilité.
6. Effets dus à une surexposition – chroniques :	Anémie, neuropathie, en particulier des nerfs moteurs, avec main en col de cygne, détérioration des reins ; changements reproductifs aussi bien chez les hommes que chez les femmes.
7. Cancérogénicité	Classé en tant que cancérigène 2B, comme chez les animaux à forte dose. Il n'y a actuellement aucune preuve de cancérogénicité chez les êtres humains.
8. Conditions médicales généralement aggravées par l'exposition	Le plomb et ses composants peuvent aggraver certaines maladies neurologiques, hépatiques et néphrétiques.

SECTION 5 - MESURES CONTRE LES INCENDIES

Point d'inflammation : non applicable	Moyens d'extinction : dioxyde de carbone, à mousse, à poudre chimique	Température de combustion spontanée : 500°C (900°F) (styrène-acrylonitrile)
Procédures spéciales de lutte contre les incendies	Les batteries au plomb ne brûlent pas, ou difficilement. Ne pas répandre de l'eau sur le feu en cas de présence de métaux en fusion. Éteindre l'incendie avec des agents adaptés aux produits combustibles se trouvant alentour. Refroidir la batterie à l'extérieur en cas d'exposition au feu pour éviter toute cassure. Le brouillard chimique et les vapeurs dus à la chaleur ou à l'incendie sont corrosifs. Utiliser les appareils respiratoires isolants (ARI) approuvés par le NIOSH (Institut national pour la sécurité et la santé au travail des États-Unis), et les équipements de protection complète destinés au travail dans des conditions de pression positive.	

SECTION 6 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre en termes de manipulation et stockage	Maintenir les batteries éloignées de toute matière réactive, flammes nues et sources d'ignition, tel qu'indiqué dans la Section 7 – Données relatives à la stabilité et la réactivité. Stocker les batteries dans un endroit frais, sec et bien aéré. Les batteries doivent être rangées à l'abri afin de les protéger contre les intempéries. Éviter d'endommager l'enveloppe des batteries.
Autres précautions	DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE PERSONNELLE ET DE TRAVAIL SONT OBLIGATOIRES. S'abstenir de manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver entièrement les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, boire et fumer. Les vêtements et équipements de travail doivent être conservés dans les zones spécifiques contaminées par le plomb, et ils ne doivent jamais être emmenés à la maison ou lavés avec des vêtements personnels. Laver les vêtements salis, et les vêtements et équipements de travail avant de les utiliser à nouveau.
Protection respiratoire	Aucune, dans des conditions normales d'utilisation.
Gants de protection	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux	Aucune, dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 7 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable
Incompatibilité (matériels à éviter)	Composés de plomb : éviter le contact avec des acides forts, bases, halogénures, halogénates, nitrate de potassium, permanganate, peroxydes, hydrogène naissant et agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	Composés de plomb : Des températures élevées peuvent provoquer de la vapeur, de la poussière ou des fumées métalliques toxiques. Le contact avec un acide fort ou base, ou la présence d'hydrogène naissant peut produire du trihydrure d'arsenic hautement toxique.
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse n'a été signalée.

SECTION 8 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Dans la plupart des eaux superficielles et souterraines, le plomb forme des composés avec des anions tels que des hydroxydes, des carbonates, des sulfates et phosphates, et se précipite en dehors de la colonne d'eau. Le plomb peut agir comme des ions absorbés ou des revêtements de surface sur les particules de sédiment minéral, ou il peut être transporté dans des particules colloïdales dans les eaux de surface. La plupart du plomb est fortement retenu dans le sol du fait d'une faible mobilité. Le plomb peut être immobilisé par l'échange d'ions avec des oxydes hydratés ou des minéraux argileux, ou par chélation avec des acides humiques ou fulviques dans le sol. Le plomb (phase de dissolution) est bio-accumulé par les plantes et les animaux, à la fois aquatiques et terrestres.

SECTION 9 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les batteries au plomb sont entièrement recyclables. Renvoyer les rebuts de batteries au distributeur, fabricant ou fondeur de plomb afin de les recycler. Pour davantage de renseignements sur les modalités de retour des batteries à Victron Energy, veuillez appeler le +31-36-5359700.

SECTION 10 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

TERRESTRE – US-DOT/CAN-TDG/EU-ADR/APEC-ADR :

Nom d'expédition correct : N'est pas réglementé comme un matériel dangereux

AÉRIEN – OACI-IATA :

Nom d'expédition correct : N'est pas réglementé comme un matériel dangereux

NAVIRE – IMO-IMDG :

Nom d'expédition correct : N'est pas réglementé comme un matériel dangereux

Informations supplémentaires

- Batterie, sèche, n'est pas soumise aux exigences matérielles dangereuses. Produit n'étant pas réglementé en tant que matériel dangereux, il ne doit donc pas être marqué avec un numéro d'identification ou une étiquette de danger, et il n'est pas soumis aux exigences de documentation pour le transport de marchandises dangereuses.

- Le transport requiert un emballage correct et la documentation nécessaire, dont la nature et la quantité de marchandises, selon l'origine/destination/points de douanes applicables tels qu'expédiés.

SECTION 11 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

NORME AMÉRICAINE SUR LA COMMUNICATION DES RISQUES :

PLOMB - OUI
ARSENIC – OUI

INGRÉDIENTS INDIQUÉS SUR LA LISTE DE L'INVENTAIRE TSCA (Acte de contrôle des substances toxiques) : OUI

CERCLA SECTION 304 SUBSTANCES DANGEREUSES :

PLOMB – OUI
ARSENIC – OUI

RQ : N/A*
RQ : 1 LIVRE (454 g)

* RQ : RAPPORT NON REQUIS SI LE DIAMÈTRE DES PIÈCES DE MÉTAL SOLIDE LIBÉRÉ EST ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 100 µM (micromètres).

EPCRA SECTION 313 INVENTAIRE DES DÉGAGEMENTS TOXIQUES :

PLOMB – CAS N° : 7439-92-1
ARSENIC – CAS N° : 7440-38-2

SECTION 12 – AUTRE INFORMATION

L'INFORMATION SUSMENTIONNÉE EST CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT PRÉCISE ET ELLE REPRÉSENTE LA MEILLEURE INFORMATION DONT NOUS DISPOSONS ACTUELLEMENT. CÉPENDANT, LA BATTERIE VICTRON NE GARANTIT PAS LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, CONCERNANT CETTE INFORMATION, ET NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE SON UTILISATION. LES UTILISATEURS DOIVENT EFFECTUER LEURS PROPRES RECHERCHES POUR DÉTERMINER LA PERTINENCE DE CETTE INFORMATION PAR RAPPORT À LEURS PROPRES INTENTIONS. BIEN QUE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES AIENT ÉTÉ PRISES LORS DE LA PRÉPARATION DES DONNÉES CI-JOINTES, ELLES NE SONT INDIQUÉES QU'À TITRE D'INFORMATION, CONSIDÉRATION ET RECHERCHE. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ APPORTE DES INDICATIONS RELATIVES À UN MANIÈRE ET UNE UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ DE CE PRODUIT. ELLE N'A PAS POUR BUT ET NE PEUT REPRÉSENTER DES CONSEILS DANS TOUTES LES SITUATIONS POSSIBLES, PAR CONSÉQUENT, L'USAGE SPÉCIFIQUE QUE L'UTILISATEUR FERA DE CE PRODUIT DOIT ÊTRE ÉVALUÉ AFIN DE DÉTERMINER SI DES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES DOIVENT ÊTRE PRISES.